

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 août 2016

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 08 août 2016 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr Jean-Michel LEON, Mmes Julie MORAND et Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absent :

Secrétariat de séance :

La secrétaire de séance est désignée en la personne de Jean-Michel LEON.

Monsieur Pierre GERARD, préside cette séance en vue de l'élection du maire.

1° ELECTION DU MAIRE :

Pierre GERARD : 10 voix pour, 1 bulletin blanc.

Pierre GERARD est élu Maire.

2° ELECTION DES ADJOINTS :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible d'élire trois adjoints au maximum. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de trois postes d'adjoints au Maire.

Election du 1^{er} Adjoint :

Didier CAMPILLO: 10 voix pour, 1 bulletin blanc

Didier CAMPILLO est élu 1^{er} Adjoint au Maire

Election du 2^{ème} Adjoint :

Cécile TRAHAND : 9 voix pour, 1 bulletin blanc

Cécile TRAHAND est élu 2^{ème} Adjoint au Maire.

Election du 3^{ème} Adjoint :

Jean-Philip FRAIX-BURNET : 11 voix pour

Jean-Philip FRAIX-BURNET est élu 3^{ème} Adjoint au Maire

3° INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS : le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'indemnité de fonction des adjoints à 6,6 % de l'indice 1015.

4° DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : le Conseil Municipal définit les diverses délégations qu'il consent au Maire. (voir délibération)

5° INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité de conseil à Mme Céline ANTIN, Receveur Municipal à la trésorerie du Châtelard.

Cette indemnité sera calculée au taux plein selon la législation en vigueur, pour la durée du mandat du Conseil Municipal et selon la présence de Mme ANTIN à son poste.

6° DIVERSES COMMISSIONS :

 Agriculture – Forêt : Pierre GERARD, Christian DAVAT, Pascal CLERT, Jean-Philip FRAIX-BURNET et Monique GRUMEAU,

✚ Affaires scolaires – Culture – Sportive : Didier CAMPILLO, Christèle COCHET, Jean-Philip FRAIX-BURNET et Julie MORAND,

✚ Finances : Pierre GERARD, Monique GRUMEAU, Bernadette GUEYRAUD, Jean-Michel LEON et Cécile TRAHAND,

✚ Patrimoine – Urbanisme – Travaux – Aménagement : Jean-Philip FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Pascal CLERT, Christian DAVAT et Jean-Michel LEON,

✚ Communication : Christèle COCHET, Didier CAMPILLO, Julie MORAND, Bernadette GUEYRAUD, Monique GRUMEAU et Cécile TRAHAND.

7° MEMBRES CCAS :

✚ Président : Pierre GERARD

✚ Membres : Didier CAMPILLO, Christèle COCHET, Monique GRUMEAU et Bernadette GUEYRAUD

8° COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

✚ Président de droit : Pierre GERARD

✚ Représentant du président : Didier CAMPILLO

✚ Membres titulaires :

Pascal CLERT

Jean-Philip FRAIX-BURNET

Cécile TRAHAND

Membres suppléants :

Bernadette GUEYRAUD

Jean-Michel LEON

Christèle COCHET

9° NOMINATION DES DELEGUES AU PNR :

✚ Délégué titulaire : Jean-Michel LEON

✚ Délégué suppléant : Bernadette GUEYRAUD

10° NOMINATION DES DELEGUES A SAVOIE GRAND REVARDE : désignation des délégués :

✚ délégués titulaires : Didier CAMPILLO et Cécile TRAHAND

✚ délégué suppléant : Pierre GERARD

11° TRAVAUX :

✚ Mise en accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le lot attribué à l'entreprise TPLM, il apparaît :

- d'une part des moins-values (bordures, enrobé) pour un montant de 6 020,00 € HT,
- d'autre part des plus-values (travaux supplémentaires pour la confection d'une dalle sur le passage au vide sanitaire depuis le niveau cour, courette de ventilation complémentaire, rampes extérieures) se révèlent nécessaires pour un montant de 6 598,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant en plus-value d'un montant de 578,50 € HT pour l'entreprise TPLM et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

✚ Chauffage église : des entreprises ont été contactées, peu ont demandé le dossier et, à ce jour, nous n'avons reçu aucun devis. Nous allons contacter d'autres entreprises.

12° DIVERS : une conseillère nous fait part du mécontentement des propriétaires de véhicules garés devant l'église qui sont fréquemment la cible de ballon des enfants jouant à proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Pierre GERARD